

le corps d'un blessé, en appliquant une plaque sensible sur le membre malade et en utilisant la lumière intensive de Roentgen. Le professeur italien Salvioni produisait ces jours-ci dans une réunion savante à Rome un appareil de son invention permettant à l'œil humain de voir au travers des corps opaques au moyen de la nouvelle lumière. On a pu, séance tenante, discerner le contenu d'une boîte en aluminium.

Ces découvertes tiennent du merveilleux.

+

Un des principaux marchands de gros de Québec nous citait hier un trait qui mérite mention honorable.

Lui et d'autres négociants recevaient ces jours derniers le remboursement complet de leurs réclamations dans une faillite dont ils avaient perdu le souvenir. Cette distribution de deniers leur était faite par l'entremise d'une compagnie d'assurance. Informations prises, ils découvraient que leur débiteur, lors de sa faillite il y a plusieurs années, avait fait assurer sa vie au bénéfice de ses créanciers, et qu'il avait régulièrement payé ses primes jusqu'à sa mort, qui est arrivée récemment.

La rareté de ces actes honorables leur attache du prix de nos jours. Ce sont des derniers vestiges de cette vieille probité française aujourd'hui malheureusement trop démodée, qui considérait la banqueroute aussi déshonorante que la prison, à tel point qu'on a vu des fils et des petits-fils travailler toute leur vie pour amasser de quoi payer des dettes de faillites depuis longtemps prescrites, afin de laver l'honneur du nom.

Ajoutons que cette fois le moyen adopté a été réellement ingénieux. Par une simple prime annuelle, l'honnête homme dont nous parlons a réussi à acquitter sa conscience. Puisse-t-il trouver de nombreux imitateurs ! C'est dans ce but que nous donnons publicité à ce noble trait.

— : o : o : —

AUX ABONNÉS DE JOURNAUX EN GÉNÉRAL

Nous publions, pour l'information du public, l'article des règlements postaux qui concerne le renvoi des journaux :

« Lorsque des numéros d'un journal ou publication périodique publié en Canada sont restés dans un bureau de poste, en Canada, sans être réclamés, pendant quatre semaines, le maître de poste doit en donner, aux éditeurs respectifs, selon la formule prescrite, un avis qui passe franc de port, mais il ne leur retournera pas les journaux. Si le journal continue à être reçu après que l'avis a été envoyé, le maître de poste doit donner avis à l'éditeur une deuxième fois et de la même manière, prenant soin d'attirer spéciale-

ment son attention sur le premier avis qui lui a été donné. Les journaux non distribués seront envoyés à la Division des rebuts, et ne peuvent pas être retournés aux éditeurs. »

Le devoir des maîtres de poste est donc de ne pas laisser les journaux refusés s'accumuler dans leur bureau pendant des mois. Au bout de quatre semaines, si un journal n'est pas réclamé, le maître de poste doit en prévenir sur le champ l'éditeur.

Ainsi, si celui-ci n'est pas prévenu régulièrement dans ce délai de quatre semaines et que, faute de cet avis, il continue à servir le journal, il n'est pas juste qu'il perle le prix de son papier et de son travail. Il a recours contre l'abonné et, s'il y a faute du maître de poste, c'est celui-ci qui est responsable et doit payer. Voilà pour la protection des éditeurs de journaux.

Mais les abonnés ont aussi droit à la même protection.

Plusieurs nous demandent comment s'y prendre pour se débarrasser de journaux dont ils ne veulent pas et qui cependant continuent toujours à leur arriver, avec force menaces de poursuite judiciaire. Ils n'ont qu'à remettre le journal au maître de poste, à l'expiration de l'abonnement payé, et qu'à s'assurer que le maître de poste envoie l'avis réglementaire comme il est expliqué plus haut. Si après cela on continue à les importuner, ils pourront se moquer des menaces, ayant le maître de poste comme témoin de l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

— o o o o —

L'ESPRIT INVENTIF A QUÉBEC

Nous avons déjà eu occasion de parler d'expériences tentées en cette ville pour tanner le cuir à l'électricité.

Nous avons le plaisir de dire que, d'après nos informations, le succès a couronné cette tentative. Avec l'aide d'un entrepreneur industriel de la rue St-Vallier, M. Léon Féval, un jeune Français qu'on dit de bonne force en chimie, a dirigé ces expériences, et les résultats obtenus jusqu'ici ont été tels que le tanneur en question a demandé un brevet d'invention à Ottawa.

Par le nouveau procédé, on a tanné parfaitement du gros cuir en 55 heures ; le même ouvrage exigeait jusqu'ici un travail de quatre semaines.

L'économie de temps et de tan—c'est le cas de le dire—est énorme.

* *

L'acétylène, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, fait des progrès à Québec.

Plus que jamais, nous doutons que nul le part ailleurs ou puisse se trouver dans de meilleures conditions d'économie pour produire le nouveau gaz. La force hydraulique, la chaux, la main-d'œuvre abondent ici. Les expériences pratiques qui se font en ce moment dans un atelier de la rue St-Joseph, et auxquelles nous allons initier quelque peu le lecteur, nous portent à croire qu'il y aurait là un excellent placement pour les capitaux endormis.

Avec la dynamo qui lui sert à éclairer son usine, M. N. Consigny réussit à fabriquer son propre carbure. La transformation chimique s'opère très lentement, car il faut un potentiel électrique beaucoup plus élevé pour la produire dans de bonnes conditions. M. Consigny obtient au plus une livre de carbure de calcium par jour, et encore en forçant sa dynamo, mais comme il s'agit de simples expériences, cela suffit pour le moment.

Combien vaut le nouveau carbure dans le moment ? C'est ce qu'on nous demande souvent. Le rév. M. Baillargeon, curé de Saint-Pascal de Kamouraska, qui s'occupe avec succès de chimie à ses heures, nous communiquait ces jours-ci les cotes qu'il venait de recevoir d'une fabrique de New-York : au détail, 25c. la livre à titre d'échantillon, et en "car loads" \$100 la tonne, soit 5c. la livre. Les expériences auxquelles se livre présentement M. Consigny le portent à croire qu'on peut fabriquer à Québec dans des conditions qui permettront de battre ces prix, tout en réalisant de beaux profits.

Jusqu'ici, on n'avait parlé que d'une manière de produire l'éclairage à l'acétylène, au moyen de lampes portatives. Chacun aurait pu acheter et emmagasiner chez soi sa provision de carbure à l'état solide, et en opérer la transformation en gaz dans des lampes d'une construction particulière. M. Consigny opère tout différemment.

Nous avons vu chez lui une installation en petit qui fait parfaitement comprendre le nouveau système. L'acétylène est produite et logée dans un cylindre en fer qui se décharge à volonté au moyen de soupapes et de robinets dans une tubulation pourvue à son extrémité de becs de gaz. On pourrait, de cette façon, utiliser les conduites de gaz ordinaires, et éviter les désagréments naturels du carbure de calcium, qui est très explosif et répand une odeur qui *generis* assez fatigante.

On peut se faire une idée de l'économie d'un pareil mode d'éclairage par ces quelques calculs que nous communiquons M. Consigny.

La quantité d'acétylène contenue à haute pression dans un cylindre de 6 pieds de longueur et 6 pouces de diamètre peut fournir l'éclairage d'une maison de

trois
de c
dant
naire
l'heu
extra
voir l
plus l
Ce
rémer
Nous
temps
nion l
remen
placet
audra
proyon
source
Nou
cordial
remen

LE A

L'art
al de
qu'il ne
la puret
que l'on
sup son
et vinés
2 franc
ons, soi
grand r
on de v
oit dit
lication
domestiq
omme e

Nous l
notre co
Sous
publie un
ste, les
ment le
out d'ab
Brouss
parait
utile, si
judiciaire
en pours
suppre
suse rou
pox des
Il est c
s, décre
sés dep
on espé
is qu'en
e, il y a
at fuir e
ter.

Les fait
ues trop
nt publié
images
auteur de
ons toujo
d'emp

AN